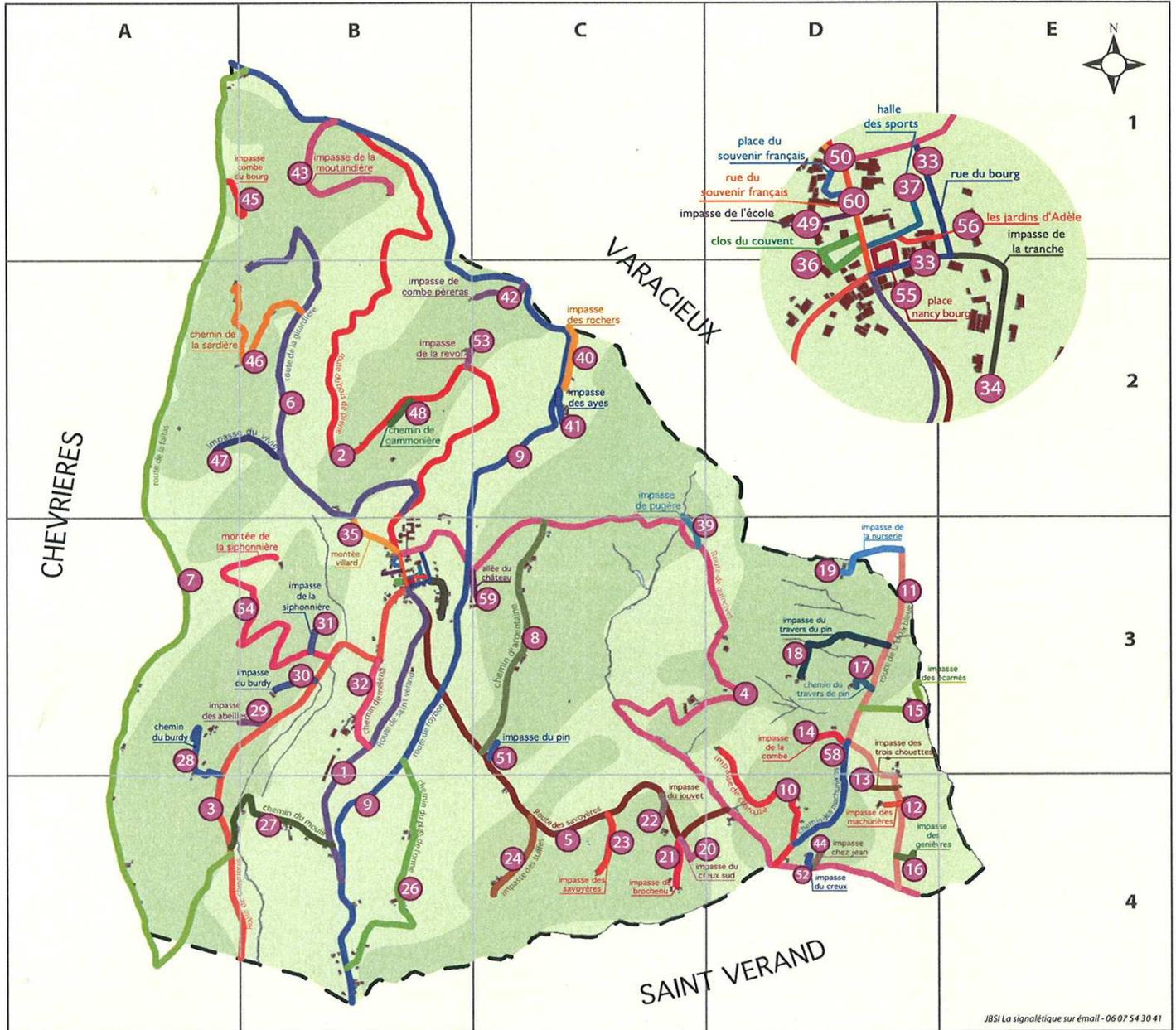


# La Gazette Murinoise n° 36

Avril 2012 Tirage interne [www.murinais.fr](http://www.murinais.fr)

## PLAN COMMUNAL DE MURINAIS



JBSI La signalétique sur email - 06 07 54 30 41

- |                               |    |                                 |    |                                  |    |
|-------------------------------|----|---------------------------------|----|----------------------------------|----|
| 29 abeilles (impasse des)     | B3 | 49 l'école (impasse de)         | D1 | 40 rochers (impasse des)         | C2 |
| 8 argentaine (route d')       | C3 | 7 faits (route de la)           | A3 | 9 roybon (route de)              | B4 |
| 41 ayes (impasse des)         | C2 | 48 gammonière (chemin de)       | B2 | 1 saint vèrand (route de)        | C3 |
| 2 bois de pierre (route du)   | B2 | 16 genièvres (impasse des)      | D4 | 46 sardièrre (chemin de la)      | B2 |
| 33 bourg (rue du)             | D1 | 6 girardièrre (route de la)     | B2 | 5 savoyères (route des)          | C4 |
| 21 brochenu (impasse de)      | C4 | 37 halle des sports             | D1 | 23 savoyères (impasse des)       | C4 |
| 28 burdy (chemin du)          | A3 | 56 jardins d'Adèle (les)        | D1 | 31 siphonnière (impasse de la)   | B3 |
| 30 burdy (impasse du)         | B3 | 22 jouvèt (impasse du)          | C4 | 54 siphonnière (montée de la)    | B3 |
| 10 charouza (impasse de)      | D4 | 58 machurières (chemin des)     | D3 | 50 souvenir français (place du)  | D1 |
| 59 château (allée du)         | C3 | 12 machurières (impasse des)    | D4 | 60 souvenir français (rue du)    | D1 |
| 3 chevrières (route de)       | A4 | 32 mélèna (chemin de)           | B3 | 24 suiffes (impasse des)         | C4 |
| 44 chez jean (impasse)        | D4 | 27 moulin (chemin du)           | B4 | 34 tranche (impasse de la)       | E2 |
| 36 couvent (clos du)          | D1 | 43 moutandièrre (impasse de la) | B1 | 17 travers du pin (chemin du)    | D3 |
| 14 combe (impasse de la)      | D3 | 55 nancy bourg (place)          | D1 | 18 travers du pin (impasse du)   | D3 |
| 45 combe du bourg (impasse)   | B1 | 19 nurserie (impasse de la)     | D3 | 13 trois chouettes (impasse des) | D4 |
| 42 combe péreras (impasse de) | C2 | 51 pin (impasse du)             | C3 | 35 villard (montée)              | B3 |
| 52 creux (impasse du)         | D4 | 26 plan de l'orme (chemin du)   | B4 | 47 vivier (impasse du)           | A2 |
| 20 creux sud (impasse du)     | C4 | 39 pugère (impasse de)          | C3 |                                  |    |
| 11 croix bleue (route de la)  | D3 | 4 quincivet (route de)          | D3 |                                  |    |
| 15 écarnés (impasse des)      | D3 | 53 revol (impasse de la)        | B2 |                                  |    |

Voir article page 19

## **SOMMAIRE**

Editorial et état civil.....	2
Informations diverses.....	3

### **Vie scolaire**

Association des parents d'élèves.....	4 à 5
Garderie La Cabotte à Lou Petiot.....	6
Cantine scolaire des Coteaux.....	7 à 8

### **Vie associative**

Club le Wellingtonia.....	9
Comité des Fêtes de Murinois.....	10 à 11
Club de gymnastique.....	12

### **Vie communale**

Vœux du Maire 2012.....	13 à 15
Comptes-rendus du Conseil.....	16 à 18
Signalétique viaire.....	19
Compostage communal.....	20
Info ambroisie / Sictom.....	21

### **Rubriques spéciales**

Les couches lavables.....	22 à 25
Le facteur.....	26 à 27
Les arbres.....	28 à 29
Histoire du cantonnement.....	30 à 32

## **ETAT CIVIL**

### ***Naissances***

Zoé est née le 31 décembre 2011  
au foyer de Laëtitia et Florian BERTRAND.

Yves est né le 12 mars 2012  
au foyer de Susannah et Jean-Yves TIZOT.

Le Maire et les membres du Conseil municipal  
présentent leurs sincères condoléances à  
Brigitte MONNET, ancienne présidente du Comité  
des fêtes, qui a perdu son papa  
Auguste CAVAGNE le 13 mars 2012.

Nous présentons nos excuses à la famille  
pour l'oubli de parution de l'avis de décès  
dans le journal local.

## **EDITO**

Dernière minute : Quand vous lirez cette gazette, les changements seront intervenus par rapport à des informations écrites dans ce numéro, car entre l'écriture de certains articles et la diffusion de cette feuille de chou, il s'est écoulé beaucoup de temps. Il y a eu pas mal de travail à faire à la mairie et Julie n'a pas eu le temps de terminer plus tôt la conception définitive. Nous en sommes désolés.

A l'heure où je commence cet éditorial, nous sommes encore engagés dans une période hivernale où les températures très négatives et quasiment inhabituelles nous ont douloureusement surpris. Certains n'hésitent pas à parler d'une similitude en 1985, il y a 27 ans. Cela s'est déjà vu et on peut parier que ça se reproduise à nouveau. Tous les moyens de chauffage ont été très sollicités et entraînent des dépenses qui sont en hausse. Heureusement, il n'y a pas que la curatif, le préventif a sa côte de popularité avec le développement des isolations des maisons, toujours plus performantes, pour moins de consommation, moins de rejet et bien entendu moins de dépenses. Côté énergie, même si de nouvelles ressources sont apparues, le bois, de quelque manière qu'il soit, est encore très utilisé et il est renouvelable et disponible dans un périmètre proche. Certains Murinois ne possédant pas cette essence achète du bois à la commune, dans ce que l'on appelle couramment « les lots », situés dans les Chambarans. Mais d'où viennent-ils ? Réponse dans ce numéro.

Rappelons nous les fêtes de fin d'année : repas de Noël des écoles, distribution de colis aux personnes âgées, arbre de Noël et réveillon du jour de l'an du Comité des fêtes, Brigitte Monnet nous retrace quelques uns de ces moments. Elle a décidé de se retirer de l'équipe de la Gazette. Son punch va nous manquer, merci pour son engagement pendant des années pour la gazette et aussi pour le Comité des fêtes, qui restait la plus grosse part du travail à fournir. Elle a souhaité faire une pause pour ce qui est de ces responsabilités. Et c'est René Jourdan qui nous relate la relève 2012.

Début janvier, ce sont les retrouvailles de la population venus écouter les vœux du Maire, avec la rétrospective 2011 et les perspectives 2012. Nous diffusons dans cette édition le discours d'André Ragache.

Julie nous publie le compte-rendu des Conseils municipaux. Une page SICTOM relatant les dernières informations est proposée : un témoignage est apporté par un couple de Murinois pour l'optimisation de la redevance incitative et le suivi du point de compostage du village est transcrit.

Le compte-rendu de l'action 2011 sur l'ambroisie est aussi présent. La présentation de la signalétique viaire est dans ce numéro. Vous avez noté les nouvelles indications qui ont été placées sur les voies de la commune et ceci pour un meilleur service.

Des pages sont laissées aux différentes associations pour leurs annonces diverses et les autres membres de l'équipe nous propose des sujets de leur choix, quelques infos utiles et intéressantes avec Annick, le coup de pouce aux facteurs avec Brigitte et la tradition du jardinage avec Pierre.

Bonne lecture. Gilles Garcin.

### A propos de rien.....

Tout, souvent, dépend d'un Rien.  
Un Rien est de grande importance :  
Un Rien produit de grands effets ;  
En amour, en guerre, en procès,  
Un Rien fait pencher la balance.  
Un Rien nous pousse auprès des  
grands,  
Un Rien nous fait aimer des belles.  
Un Rien fait sortir nos talents ;  
Un Rien dérange nos cervelles.  
D'un Rien de plus, d'un Rien de  
moins,  
Dépend le succès de nos foins.  
Un Rien flatte quand on espère,  
Un Rien trouble lorsque l'on craint,  
Amour ! Ton feu ne dure guère :  
Un Rien l'allume, un Rien l'éteint.  
(recueilli dans un vieil almanach)

### BIBLIOTHEQUE INTERCOMMUNALE

La bibliothèque intercommunale de Chevrières possède dorénavant des romans large vision (Gros caractères).

Rappel horaires d'ouverture :

Lundi : 18 h - 19 h 30

Jeudi : 16 h - 18 h 30.

La bibliothèque est ouverte à tous les habitants de Bessins, Chevrières, Murinais, St Appolinard et le prêt de livre est gratuit.

*Quand en Mars, il tonne,  
L'année sera bonne.*

*Bise vers le soleil couchant  
Pluie vers le soleil levant.*

*Quand il y a une couronne rouge autour du Soleil ou de la Lune, c'est signe de vent.*

### QUATRE-TEMPS Q.T.

*De printemps* : les 29 février, 2, 3 mars

*D'été* : les 30 mai, 1, 2 juin

*D'automne* : les 19, 21, 22 septembre

*D'hiver* : les 19, 21, 22 décembre

### LA LUNE ET SES CYCLES

La lune suit deux cycles bien distincts : elle est *croissante* ou *décroissante*

( il s'agit de sa forme que l'on voit dans le ciel).

Elle est *montante* ou *descendante*

( il s'agit de sa position dans le ciel au dessus de l'horizon)

### CHANGEMENTS D'HEURE

*Heure d'été* le dimanche 25 mars

( à 2 h, on passe à 3 h)

*Heure d'hiver* le dimanche 28 octobre,

( à 3 h, on revient à 2 h)

### LUNE ROUSSE

La *Lune Rousse* commencera le 21 avril et se terminera le 20 mai.

# ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES BESSINS - CHEVRIERES - MURINAIS - SAINT APPOLINARD

## Rappel sur la constitution du bureau

Géraldine CHOLET présidente

Bruno MESTRE vice président pour la commune de Chevrières

Walka ALTAMIRANO-LYONNET vice présidente pour la commune de Saint-Appolinard

Françoise LAUTURE vice présidente pour la commune de Murinais

Karine PELERIN vice-présidente pour la commune de Bessins

Danielle SIMIEN trésorière

Cristelle RIMET-MEILLE vice trésorière

Audrey DOLIN secrétaire

Cristelle CAVALLI vice secrétaire

## Le marché de Noël

Comme les années précédentes, vous avez pu trouver au marché de Noël ce samedi 3 décembre 2011 : votre sapin et votre couronne de Noël, mais aussi de nombreuses idées cadeaux et décorations issues des ateliers-création des enfants du RPI, et des parents et amis bénévoles de l'association .



La buvette et le point restauration étaient au rendez-vous où vous pouviez déguster crêpes et hot-dog, arrosés d'un vin chaud au doux parfum de cannelle. Vous pouviez également y acquérir votre repas du soir. Au menu :  
Diots et crozets.

Encore un grand merci au courageux  
Père-Noël, venu du pôle nord pour régaler  
nos enfants de ses papillotes ...

Et quel succès cette année pour la marche aux lampions ... !



### **Prochains rendez-vous de l'association :**

D'ores et déjà la constitution des paniers garnis de Pâques est à l'étude, et les grilles de participation au tirage au sort vont être distribuées.

La fête de l'école se déroulera à Chevrières au mois de juin. Le programme n'est pas encore établi. N'hésitez pas à nous contacter pour nous transmettre vos idées ou pour apporter votre aide à son organisation.

### **Internet et votre boîte mail à notre service ...**

Si vous souhaitez être informé(e) des prochaines dates de rencontre pour la préparation des manifestations à venir, ou pour toute autre information, veuillez prendre contact par mail avec Audrey DOLIN : [audrey.dolin@live.fr](mailto:audrey.dolin@live.fr)  
Autres adresses utiles : Géraldine CHOLET [geraldine.cholet@wanadoo.fr](mailto:geraldine.cholet@wanadoo.fr)  
Cristelle CAVALLI [cristelle.cavalli@orange.fr](mailto:cristelle.cavalli@orange.fr)

### **Un grand merci ...**

A tous les amis de l'association,  
parents, grands-parents, employés municipaux, « sponsors », élus des 4 communes,  
qui apportent leur contribution tout au long de l'année !



# La cabotte à lou petiot

Garderie Périscolaire

Située à l'Ecole Maternelle de Chevières

Ouverte à tous les enfants scolarisés sur le regroupement pédagogique :

Bessins / Chevières / Murinais / St-Appolinard

Horaires d'ouverture : 7h30-8h30 et 16h00-19h00

Tél : 06.47.76.71.20

[laCabotte.Chevrières@laposte.net](mailto:laCabotte.Chevrières@laposte.net)



## Décembre 2011, l'arbre de Noël ...

Merci à toutes les familles présentes en salle de motricité vendredi 16 décembre pour fêter Noël.



Après les interventions à la guitare de Marius et Sarah, des tours de magie ont été présentés par Eric Del Guera, jeune magicien de Cognin-Les-Gorges



Un joli spectacle en ombres chinoises présenté par Marie et les enfants de la garderie a ensuite ravi les spectateurs.

Merci à Marie, en l'absence de Gaëlle, pour son investissement et son travail avec les enfants à la préparation de cette représentation.

Le passage du père Noël, que nous remercions pour sa visite, et le pot de l'amitié ont naturellement clôturé la soirée.



# La Cantine Scolaire des Coteaux

## **Modification au sein de la cantine :**

Nous comptons encore quelques petites modifications sur le site de Chevrières en ce milieu d'année scolaire : Valérie Guetat remplace provisoirement Gaëlle Giroud sur son poste. Et Marie Ledoux effectue le remplacement de Valérie. Suite au départ d'Orquidia Marques-Ferreira, Louisa Allalou a rejoint l'équipe.

Aucun changement n'est à noter sur les sites de Murinais et St-Appollinard.



## **Les effectifs !!!**

### Site de Chevrières :

Comme chaque année, le nombre d'enfants inscrits augmente avec des pics de fréquentation toujours plus importants certains jours de la semaine, notamment les mardis et jeudis.

Nous comptons environ 65 à 70 élèves pour les lundis et vendredis et 75 à 80 enfants pour les mardis et jeudis. Nous vous rappelons que nous effectuons toujours le double service sur ce site (maternelles puis primaires).

### Site de Murinais :

Grâce à une classe de 20 élèves cette année en CP, les effectifs de la cantine sont minimes. Nous comptons en moyenne 12-13 enfants.



### Site de Saint-Appollinard :

Nous comptons pour ce site une moyenne de 22 élèves par jour.



## **Traditionnelle Vente de pognes :**

Comme chaque année, nous avons effectuée notre traditionnelle vente en porte à porte de pognes, St-Genix et pains d'épice sur les 4 communes. Cette année encore, cela a été une belle réussite et ce, grâce à votre amabilité et votre générosité à chaque porte. Merci beaucoup !

## **Repas de Noël :**

Les enfants ont, cette année encore, pu bénéficier du repas convivial qu'est le repas de Noël, où toutes les classes sont regroupées sur le site de Chevrières. Chaque élève (même les non-inscrits à la cantine) peuvent y participer.





### **Projet à venir :**

Les membres du bureau souhaitent organiser une réunion avec élus, salariés, groupe de parents, groupe d'élèves, traiteur et bien-sûr les membres du bureau. Celle-ci aura pour but de faire un point sur les questions de chacun par rapport à la restauration scolaire.

### **Bureau :**

Nous vous rappelons que la présidente ainsi que la secrétaire souhaitent mettre un terme à leurs fonctions à la fin de l'année scolaire. Si vous êtes intéressé pour prendre la présidence ou entrer dans le bureau merci de vous manifester rapidement auprès d'un membre du bureau.

### **Pour contacter la Cantine...**



#### Le téléphone :

Pour toute demande : 04-76-64-37-92 (salle des fêtes de Chevrières).  
Vous pourrez laisser un message sur le répondeur. Ces derniers seront écoutés dès 10 h.

#### Le courrier :

Les boîtes aux lettres de la cantine sont à votre disposition sur chaque site (Chevrières : en face de la mairie - Murinais : sur le portail de l'école - Saint Appolinard : sur le mur de l'école).

#### La boîte mail :

[cantinescolairedescoteaux@orange.fr](mailto:cantinescolairedescoteaux@orange.fr) est aussi à votre disposition.

### **Nos remerciements...**

Merci encore à tous les bénévoles qui nous ont accompagnés lors de la vente de pognes ainsi que pour le repas de Noël.



## CLUB LE WELLINGTONIA

Le Club le Wellingtonia a tenu son assemblée générale le 27 janvier. Après le compte-rendu moral et financier très positif et suite à quelques démissions de membres du bureau, celui-ci a été renouvelé.

Ont été élus :

- René Giroud, Président
- Joseph Fayard, Vice-président
- Thérèse Binon, Trésorière
- Ginette Jourdan, Vice-trésorière
- Arlette Martin, Secrétaire
- Constant marchand, Vice-secrétaire
- Et comme membres actifs : René Jourdan, Denise Guillermier, Gérard Martin, Daniel et Josette Champon.

Les manifestations de l'année se sont très bien déroulées :

- Un repas cabri, en avril, au restaurant Chevallier à Chevrières.
- En mai, un concours avec 92 doublettes et un second concours en juillet avec 98 doublettes.
- Le 20 novembre 2011, 141 personnes ont pu déguster la choucroute préparée et servie cette année par Ludovic Champon et animé par Omnidanse.
- Le 24 novembre, nous avons fait une sortie à Lyon, à la Halle Tony Garnier, pour assister au magnifique spectacle « Âge tendre et têtes de bois ». Notre petit groupe de 43 personnes était un peu perdu au milieu des 4000 personnes, mais avec une organisation parfaite, tout s'est très bien passé. Nous avons pu voir et écouter une quinzaine de chanteurs des années 80. Nous sommes rentrés à Murinais où nous attendait un copieux casse-croûte à la Halle des Sports préparé par Jean-Paul. Tous ont été ravis de cet après-midi.
- Le 8 décembre a eu lieu le repas des anniversaires. Six adhérents étaient à l'honneur : Hélène Cellier, Fernand Giraud et Louis Marchand pour 80 ans ; Hélène Gerbert pour 75 ans ; Thérèse Binon pour 65 ans et Charly Tarantino pour 60 ans.  
Les dames se sont vues offrir une plante et les messieurs un coffret de bouteilles avec en plus, pour chacun un ballotin de chocolat.

La nouvelle équipe s'est déjà mise au travail pour organiser d'autres manifestations en respectant le calendrier de nos amis des clubs voisins.

Le Président, René Giroud.



## COMITE DES FÊTES

Le goûter de Noël a été un moment magique, autant pour les enfants que pour les parents.  
Le spectacle du Théâtre GAGNIAC a remporté un vif succès !

Un grand MERCI au Père Noël pour sa visite tant attendue par les enfants !  
L'après-midi se termina par le verre de l'amitié.



Le Réveillon du jour de l'An a fait salle comble. Nous étions 190 personnes.  
Richard Feugier (Charcuterie des Coteaux à Chevières) nous a proposé un excellent menu. Toutes les personnes présentes étaient ravies. .



Le Groupe URANIUM a mis le feu à la salle...magnifique ambiance...  
et jusqu'au bout de la nuit... 5 heures du mat' ..... !!!



## **COMITE DES FÊTES**

L'Assemblée générale du Comité des fêtes a eu lieu le 6 février 2012.  
Plusieurs membres se sont retirés de l'association : Brigitte Monnet, Nicolas Bonneton, Yves Renet, Gilles Garcin, Claudie Tarantino. Merci à vous tous d'avoir grandement participé au bon déroulement des animations proposées par l'association.

Une pensée toute particulière à Brigitte, qui quitte ses fonctions de président et membre très actif. Elle reste cependant une alliée sincère qui se dévouera, j'en suis certain, dès que son emploi du temps le permettra.

Après vote des personnes présentes, le nouveau bureau est composé comme suit :

- Président : JOURDAN René
- Vice-président : TARANTINO Charly
- Trésorière : FAYARD Michelle
- Vice-trésorière : JOURDAN Ginette
- Secrétaire : GERMAIN BONNE Pierre
- Vice-secrétaire : CHAIZE Damien.
- Membres actifs : FAYARD Michel, GARCIN Daniel, GIRON Evelyne, ISERABLE Patrice, JOURDAN Marie-Laure, MORIN Alain, PRUNELLE Fabrice, TANCHON Bernadette.

Après renouvellement du bureau, la liste des festivités a été évoquée :

- Bal du 1er mai : samedi 28 avril 2012
- Vogue annuelle : week-end du 8 et 9 septembre 2012
- Spectacle de Noël : 16 décembre 2012.

Le comité des fêtes compte sur les Murinoises et Murinois pour assurer le succès de nos festivités. Toutes les bonnes volontés seront les bienvenues surtout pour les ravioles de la vogue.

Votre dévoué président, René JOURDAN.

## **CLUB DE GYMNASTIQUE DE MURINAIS**

Les séances de gymnastique d'entretien dirigées par Geneviève Quron-Blondin ont recommencées depuis le 19 septembre. Elles ont toujours lieu dans la salle de la Halle des Sports , tous les lundis de 18H55 à 19H55.

Le club compte actuellement 14 dames et 5 messieurs. Il peut encore accueillir de nouveaux adhérents. Vous serez les bienvenus pour participer gratuitement à une séance afin de vous rendre compte des activités.

Le coût pour l'année est de : 80 euros.

Le club de gym



De haut en bas et de gauche à droite :

Denis, Hélène, Ginette, Sandrine, Michèle, Gérard, Germaine, Claude, Marie-Andrée, Geneviève, Sylviane, Jean-Pierre, Brigitte, Michelle, Eliane, Josiane, Michel, Daniel, Françoise.

## VŒUX DU MAIRE 2012

Samedi 7 janvier 2012, pour commencer l'année par une tradition, le Maire et son Conseil municipal a convié les habitants de Murinais et quelques extérieurs à la cérémonie des vœux.

Après avoir salué André Roux, conseiller général, Jean-Michel, Daniel, Aimé, Josette, Elisabeth et Sylvie, ses collègues du RPI, Bernard Eyssard et Geroges Payre-Ficoud, élus des communes voisines, Roger Pain, chef des pompiers de Chevrières-Murinais, Nicole Trouillet, secrétaire du SIS et Fabien Bonnet, de la bibliothèque de Chevrières, il a tenu à remercier le dévouement de Madame Payre au sein de cette structure intercommunale.

Ses dernières salutations se sont adressées aux sœurs du Couvent, à Babeth et aux représentants des entreprises qui ont travaillé sur la commune en 2011, remercié pour leur professionnalisme et le travail accompli : Michel et Patrick, pour l'entreprise Giraud Marchand, les 2 Alexandre et à Stéphane pour le bureau d'études ECE à St Vérand.

André Ragache a continué en souhaitant la bienvenue à tout ce monde et en évoquant le plaisir commun de pouvoir échapper, l'espace de quelques heures, aux obligations et aux contraintes du quotidien pour prendre le temps d'un moment de rencontre, de convivialité et d'échanges.

Il a ensuite fait part des principaux faits qui ont marqué l'année 2011 dans le monde :

- le tsunami qui a dévasté le Japon, le 11 mars. Le dernier bilan officiel faisait état de plus de 12 000 morts et 14 000 disparus. Les dégâts matériels étaient considérables et se chiffraient à plus de 154 milliards d'euro. Sans parler de l'explosion de la centrale Fukushima et de la crise du nucléaire qui s'en est suivie.

- un triste anniversaire : les 10 ans des attentats contre le World Trade Center le 11 septembre. Cette même année a été marquée par la mort, en mai, du terroriste qui avait revendiqué ces attentats, Oussama Ben Laden.

- la mort du dictateur Kadhafi, en octobre, qui soulève à travers le monde des perspectives de retour à la paix en Libye et ailleurs avec l'espoir de la mise en place d'un système démocratique où les libertés fondamentales seraient peut-être possibles.

« Revenons en France, pour évoquer l'activité sportive et politique :

- dans le domaine sportif, j'évoquerai bien évidemment la coupe du monde de Rugby en Nouvelle-Zélande, et l'arrivée en finale de l'équipe de France ; finale à l'arbitrage quelque peu contestée par

les plus chauvins... sentiment que je partage tout à fait.

- la vie politique, quant à elle, a été marquée tout d'abord

- par les élections cantonales, les dernières semblent-il puisque la réforme territoriale aura pour objectif, entre autres, d'élire des conseillers territoriaux qui siègeront à la fois au département et à la région.

- les élections sénatoriales qui ont fait basculer l'hémicycle à gauche,

- et enfin, l'organisation des premières primaires socialistes, qui ont désigné François Hollande comme candidat représentant le PS aux prochaines présidentielles. »

Le maire a profité de l'occasion pour rappeler les dates des prochaines élections :

- les présidentielles : 22 avril et 6 mai
- les législatives : 10 et 17 juin.

Enfin, il est revenu à une actualité encore plus proche, avec les changements notés à Murinais, entre naissances, décès, arrivée de nouveaux habitants, déménagement et départ en retraite.

Pascale d'Oliveira a eu pour mission de lister les 5 naissances survenues sur la commune :

- Téo, né le 4 janvier 2011 au foyer de David Gontier et Cécile Vallet.

- Noé, né le 19 mars 2011 au foyer de Jérémie Galifet et Candy Savelli.

- Emma, née le 27 août 2011 au foyer de Laurent Tanchon et Estelle Marion.

- Kassim, né le 22 septembre 2011 au foyer de Samir Khedari et Julie Giron.

- Zoé, née le 31 décembre 2011 au foyer de Florian et Laëtitia Bertrand.

S'en sont suivies des félicitations à tous ces heureux parents. Quelques naissances s'annoncent déjà pour 2012, pour une fréquentation constante des bancs d'école !

Dans un registre moins réjouissant, deux décès ont été enregistrés en 2011 : celui de Mme Aimée Baffert, le 10 mars et celui de Mme Sylviane Milan, le 16 avril. Ce début d'année 2012 a aussi été marqué par le décès d'Alex Détrouyat, 40 ans, fils de Danielle et André. Des marques de sympathie ont été adressées aux familles.

Corinne Gresse a ensuite appelé les nouveaux habitants qui sont arrivés à Murinais en 2011 :

- BORTOLUZZI Léo et SAEZ Roselyne (achat maison Deroux Jérôme)

- FASSINO Nicolas et DEGLI ESPATI Véronique (achat maison Ballouhey Philippe)
- LUCIANI Jean-François et RAMAT Sophie (achat maison Galifet Jérémie)
- CHESNAIS Loïc et CUGNOD Daphné (locataires maison Martin Christian)
- BELLE Adrien et Emilie (achat maison Flamnier Simone)
- GUETAT Valérie (locataire appartement communal au dessus de l'école)
- JORGE Lionel et Alizée (locataires logement communal Maison Bourg)
- SIMIAN BUISSONNET Grégory et Viviane (achat maison lagarde Germaine)
- BOUCHENY Laurent et BLANC Valérie (achat maison Champet Christian)
- ONAVE Jean-Paul et DURAND Nathalie (achat maison Lopez Rodrigue)
- KHUN Fabrice et Cécile (locataires maison Rousset Robert)

Parmi les changements observés sur la commune, André Ragache évoquait aussi le déménagement des sœurs du Couvent Notre Dame de la Croix au mois de septembre. La décision de leur départ, prise par les responsables de la Congrégation, les a contraint à rejoindre un nouveau logement situé à Bellevue sur la commune de Saint Marcellin. « Mais je crois que leur cœur restera encore pour longtemps à Murinais ». Sans passer par le rappel historique de la création de ce couvent, Monsieur le Maire a souhaité une nouvelle fois les remercier pour les bonnes œuvres qu'elles ont accomplies pour le village. La promesse leur a été faite de prendre régulièrement de leurs nouvelles.

Pour ce qui est de la propriété, elle est aujourd'hui en vente et le Conseil municipal suit de très près les idées naissantes des éventuels acquéreurs. La société Tamata, basée en Savoie, planche actuellement sur un projet mutipôle mêlant de l'habitat, du logement pour personnes âgées et pourquoi pas de l'hôtellerie, tout en respectant ce lieu. Par souci de priorité, le projet de lotissement a été mis en sommeil pour favoriser la réhabilitation de ces bâtiments

Enfin, André Ragache n'a pas su terminer sans parler du départ à la retraite de notre facteur, Henri Petitot. Il a effectué sa dernière tournée le 31 décembre, après 24 ans de service à Murinais. Dans une petite note d'humour, il a souligné « que ce dernier hiver aura été relativement clément, ce qui n'a pas toujours été le cas. Cependant, j'ai constaté que la voiture jaune circulait partout et par tout temps et que rares sont les boîtes aux lettres qui n'étaient pas distribuées, même dans les conditions les plus extrêmes ». Il lui a souhaité une retraite la plus active possible, entre son épouse Suzanne,

ses enfants, ses 3 petits-enfants, sans oublier les parties de boules et la cueillette des champignons. En espérant revoir souvent Henri et Suzanne à Murinais...

Dans un même répertoire, le Maire a adressé ses remerciements à Robert Garcin, qui a occupé pendant 7 ans la place de délégué de l'administration au sein de notre commission des listes électorales. Monsieur Garcin a émis le souhait de se faire remplacer. Son remplacement sera assuré par Georges Jourdan, félicité pour son volontariat.

Changeons de chapitres pour évoquer comme chaque année à cette occasion, les différentes réalisations sur la commune.

L'ensemble des projets inscrits au budget 2011 a été réalisé :

- le confortement des berges du ruisseau de Quincivet,
- la réfection de la toiture du logement Bourg,
- la mise en sécurité électrique du clocher,
- le chauffage dans l'église (un aérotherme a été installé récemment, ce qui permettra de tempérer l'atmosphère souvent glaciale de ce bâtiment).
- des travaux sur la voirie ont également été effectués
- 2 études ont débutées en 2011 : il s'agit précisément du schéma directeur de l'eau potable et de la modification du schéma directeur d'assainissement. Ces 2 dossiers seront probablement mis à l'enquête publique avec le PLU.
- la rénovation de la salle de classe s'est déroulée pendant la période de vacances en juillet et août. Petite précision : ce chantier a été financé par le Syndicat Intercommunal Scolaire.

Cette même période de l'année a permis à l'entreprise Giraud Marchand de réaliser la première tranche de travaux pour le réseau de collecte et de transit des eaux usées et pluviales. Le montant de l'opération s'élevait à 207 700 €, hors maîtrise d'œuvre. Coût très important pour notre budget de l'eau. Nous avons bien sûr eu recours à l'emprunt mais nous comptons beaucoup sur l'aide de l'Agence de l'eau et du Conseil général

Seul projet qui n'a pu être réalisé en 2011, indépendamment de notre volonté : la signalétique viaire. Ce chantier a été retardé, faute au fournisseur de panneaux mais de nouvelles adresses devraient être attribuées à chaque foyer en 2012.

Deux mots sur les principaux projets pour cette année :

- construction de la station d'épuration,
- le bassin de rétention,
- le ravalement de la façade du logement Bourg,
- un programme triennal est inscrit pour des travaux

d'importance sur la voirie communale.

- et si le budget le permet, nous remplacerons les moteurs de volets pour les cloches de l'église.

Sachant que les dossiers du Couvent et du camping sauront occuper les élus le reste du temps, ils en resteront là pour les projets.

Pour le camping, l'ouverture en 2012 est exclue. Ni la révision de la carte communale, ni le PLU, ne laissent espérer un démarrage de l'activité touristique avant 2013.

Le Maire a ensuite dit quelques mots sur la redévance incitative. Sans évoquer le fonctionnement (décidé par les membres du Sictom et la majorité des délégués), il s'est contenté de l'essentiel en rappelant que l'incitation au tri et la réduction des déchets sont des obligations qui découlent du Grenelle de l'environnement et seront imposés d'ici 2015. « Le choix est à mon sens le plus pertinent pour l'incitation au tri, même s'il ne répond pas à toutes les exigences ». Quant au coût de ce nouveau système, aucune comparaison n'est possible avec l'ancien système, qui n'était pas proportionnel au volume de déchets produit par chaque foyer. La responsabilité collective de chaque citoyen doit être engagée pour qu'à notre échelle, nous contribuions à préserver notre planète et de ce fait, montrer l'exemple aux générations futures.

Avant d'aborder le dernier chapitre, il a exprimé sa reconnaissance à tous ceux qui donnent de leur temps et de leur cœur au service de la vie associative. Ils sont très nombreux à travailler dans l'ombre, que ce soit dans le domaine scolaire, social ou festif. Des habitants qui s'engagent, cela suppose, quelque part, des hommes et des femmes passionnés, motivés, disponibles et animés de valeurs humanistes indéniables.

Un clin d'œil tout particulier a été adressé à Brigitte Monnet, qui a œuvré sans compter au sein du Comité des fêtes et qui a souhaité céder sa place de Présidente. Remerciements et applaudissements lui ont été dédiés, à elle et aux membres très actifs de son équipe.

Remerciements également du maire aux membres de son équipe municipale, sans laquelle les réalisations passées et futures ne pourraient être accomplies. Il a souhaité remercier particulièrement Patrice et Julie, qui ont fait un gros travail pour régler en partie un problème récurrent : les impayés. La mise en place d'un nouveau logiciel à la Perception avait complètement perturbé ce qui avait été instauré pour obtenir des versements réguliers. Si tout n'est pas réglé, l'espoir d'une gestion plus simple est permis.

Gilles et son équipe ont aussi été remercié pour la parution régulière de la Gazette. Gilles s'est aussi beaucoup investi pour la distribution des badges. Avec l'aide de Jacques et de Dédé, le rapatriement des bacs à ordures s'est organisé dès le dernier passage des éboueurs. Le prêt du camion benne par la commune de Chevières a facilité considérablement la tâche.

Enfin, il a remercié les agents communaux, Julie, Rose, Jacques et la dernière arrivée, Valérie, qui accompagne matin et soir les enfants dans le car scolaire.

Enfin, il a terminé en souhaitant, en son nom et celui des élus, ses meilleurs vœux pour l'année 2012. « Vœux de bonheur, de santé, de prospérité pour vous et ceux que vous aimez. Que cette nouvelle année qui s'ouvre à vous puisse vous permettre d'accomplir tout ce qui vous tient à cœur. »

Le verre de l'amitié et le buffet préparé par Fleur et Jean-Paul ont ensuite clôturé ce temps convivial.



# COMPTES-RENDUS DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU MERCREDI 23 NOVEMBRE 2011

### Délibération fixant le taux de la taxe d'aménagement.

Pour financer les équipements publics de la commune, une nouvelle taxe sera créée, remplaçant la Taxe Locale d'Équipement (TLE) mais aussi la Taxe Départementale sur les Espaces Naturels Sensibles (TDENS) et la taxe du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE). En ce qui concerne le TLE, elle n'était pas appliquée à Murinais.

Elle sera applicable à compter du 1<sup>er</sup> mars 2012. Elle est aussi destinée à remplacer au 1<sup>er</sup> janvier 2015 les participations telles que, notamment, la participation pour voirie et réseaux (PVR), la participation pour raccordement à l'égout (PRE).

La taxe d'aménagement sera calculée à partir de la surface construite, multipliée par 660 €, abattement de 50% sur les 100 premiers m<sup>2</sup>.

La commune ayant une carte communale approuvée, la taxe d'aménagement peut être fixée librement à un taux variant de 1% à 5% dans le cadre des articles L.331-14 et 331-15 et un certain nombre d'exonérations dans le cadre de l'article L.331-9.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.331 et suivants ;

- d'instituer sur l'ensemble du territoire communal la taxe d'aménagement au taux de 3%.

- d'exonérer totalement en application de l'article L.331-9 du code de l'urbanisme :

- les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1<sup>o</sup> de l'article L.331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2<sup>o</sup> de l'article L.331-7 (*logement aidés par l'Etat dont le financement ne relève pas des PLAI – prêts locatifs aidés d'intégration qui sont exonérés de plein droit ou du PTZ + - prêt à taux zéro*).

- les commerces de détails d'une surface de vente inférieure à 400 m<sup>2</sup>

- d'exonérer partiellement en application de l'article L.331-9 du code de l'urbanisme :

- les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionnés au 2<sup>o</sup> de l'article L.331-12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L.31-10-1 du code de la construction et de l'habitation (*logements financés avec un PTZ+*) à raison de 50% de leur surface excédant 100m<sup>2</sup>

- les locaux à usage industriel et leurs annexes pour 50% de leur surface.

La présente délibération est valable pour une durée de 3 ans (soit jusqu'au 31 décembre 2014).

## SEANCE DU LUNDI 9 JANVIER 2012.

### Achat de terrain à l'indivision Baffert (délibération).

Le réseau unitaire d'assainissement collectif passe actuellement sur deux parcelles appartenant à des privés. La mise en séparatif de cette antenne fait partie des travaux à entreprendre afin de répondre à la réglementation en vigueur.

L'acquisition par la commune d'une parcelle de terrain jouxtant le secteur sud du village permettra la réalisation de ces travaux de mise aux normes sur le domaine public.

La bande nécessaire à l'installation de ces conduites oblige à un redécoupage de parcelle. Un nouveau bornage a été demandé à un géomètre. La surface estimée est d'environ 1 hectare. Un nouveau numéro de parcelle sera prochainement attribué par les services du cadastre.

Le prix d'achat est entendu avec l'indivision à 0,60 € /m<sup>2</sup>. L'acte de vente sera rédigé par Maître Terry, notaire à St Marcellin.

## SEANCE DU 27 FEVRIER 2012

### Tarifs des coupes affouagères 2011 – 2012.

Par délibération du 17 juin 2011, le Conseil municipal a désigné les coupes affouagères 2011 – 2012. Après inscription des affouagistes et tirage au sort pour l'attribution des lots, les 12 bénéficiaires ont reçu le numéro de leur coupe.

La commission bois et forêt, réunie le 28 octobre 2011, a décidé de fixer un tarif unique des lots à 100 € pour chaque affouagiste.

## SEANCE DU 26 MARS 2012

### Vote du budget primitif 2012 des 4 services.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition pour le budget primitif 2012 de la commune, du

service des eaux, du C.C.A.S et du lotissement communal. Il demande à l'Assemblée de bien vouloir délibérer.

Après avoir entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte et vote les budgets primitifs 2012 des 4 services :

- par chapitres pour les deux sections,
- tels qu'ils lui ont été présentés,
- ayant constaté l'équilibre réel entre les dépenses et

	Fonctionnement		Investissement	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes
Commune	603 200	603 200	425 712	425 712
Service eau	119 843	119 843	498 200	498 200
C.C.A.S	3 324	3 324	/	/
Lotissement	18 768	18 768	16 716	16 716

les recettes pour chaque budget,  
- et suivant le résumé ci-dessous (en €) :

**Vote des tarifs de l'eau et de l'assainissement pour 2012 / 2013.**

Le maire propose d'augmenter annuellement les tarifs de l'eau pour les raisons suivantes :

- financer les travaux de la station d'épuration,
- suivre l'augmentation annuelle des tarifs pratiqués par la Régie de Vinay (1,63 € /m3 au 01/01/2012).
- couvrir davantage les frais d'alimentation en eau potable des particuliers (un branchement individuel réalisé par une entreprise coûte en moyenne 1300 €).

**Les tarifs suivants sont votés à l'unanimité par le Conseil municipal : Tarifs de l'eau.**

- forfait : **95 € HT / an**  
(inchangé par rapport à 2011-2012)
- mètre cube : **1,59 € HT**  
(contre 1,49 € en 2011-2012)
- branchement : **920 € HT**  
(contre 890 € en 2011-2012)

**Tarifs de l'assainissement.**

La taxe d'assainissement reste inchangée : 0,53 € HT / m3 (minimum imposée par l'Agence de l'eau pour prétendre à l'attribution de subventions).

**Assujettissement du budget de l'eau et de l'assainissement à la TVA à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a nécessité de demander l'assujettissement la TVA du budget de l'eau et de l'assainissement de Murinais au 1er janvier 2012.

Cette décision aura pour effet :

- de récupérer en totalité et tous les trimestres la TVA payée sur les factures et les travaux d'eau et d'assainissement (contre une récupération au taux de 15,482 % actuellement, et ce, après une année écoulée).
- de facturer aux abonnés de la TVA sur les factures annuelles au taux de 5,5 % sur l'eau et 7 % sur l'assainissement (TVA qui sera ensuite reversée à l'Etat tous les trimestres).

**Motion contre le projet de permis « Gaz de Schistes ».**

VU la charte constitutionnelle de l'environnement, et particulièrement ses articles 1er, 6 et 7 qui prévoient respectivement :

1° Article 1<sup>er</sup> - Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé.

2° Article 5. - Lorsque la réalisation d'un dommage, bien qu'incertaine en l'état des connaissances scientifiques, pourrait affecter de manière grave et irréversible l'environnement, les autorités publiques veillent, par application du principe de précaution et dans leurs domaines d'attributions, à la mise en œuvre de procédures d'évaluation des risques et à l'adoption de mesures provisoires et proportionnées afin de parer à la réalisation du dommage.

3° Article 6. - Les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable. A cet effet, elles concilient la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social.

4° Article 7. - Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement.

VU l'arrêté n° 1646 du 3 novembre 2010 accordant un permis exclusif de recherche de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux, dit "Permis de Montfalcon" à la société BNK France SAS. La société BNK France ayant son siège à Paris, envisage, sur une durée de 5 ans, la recher-

che de tout hydrocarbure liquide ou gazeux sur une superficie de 5 792 km<sup>2</sup> portant sur le territoire des départements de l'Ain, l'Ardèche, la Drôme, l'Isère, le Rhône et la Savoie.

CONSIDÉRANT que les objectifs de la lutte contre l'effet de serre et la nécessité de diminuer les émissions de gaz à effet de serre apparaissent contraires avec le développement de l'exploitation des gisements de gaz non conventionnel dit « gaz et huile de schiste » qui conduira inévitablement :

- à une augmentation des émissions de CO<sub>2</sub>,
- à diminuer l'espoir de l'engagement de la communauté internationale dans une deuxième période du protocole de Kyoto lors de la conférence de Durban en 2011,

CONSIDÉRANT que l'arrêté n° 1646 du 3 novembre 2010 accordant un permis exclusif de recherche de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux a été pris sans aucune concertation et information des élus locaux et populations concernées, en méconnaissance manifeste du principe de participation à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement définit à l'article 6 de la charte constitutionnelle de l'environnement ;

CONSIDÉRANT que la technique dite de « fracturation hydraulique », nécessaire à l'exploration et l'exploitation des gisements de gaz non conventionnel dit « gaz de schiste », requiert d'importantes quantités d'eau, l'utilisation de nombreux produits chimiques et la mise en place de nombreux sites d'exploitations ;

CONSIDÉRANT les risques avérés de pollution de l'environnement et en particulier d'atteinte à la ressource en eau, à la qualité de l'air et de mitage du paysage induits par cette technique ;

CONSIDÉRANT les risques avérés pour la santé ;

CONSIDÉRANT les diverses pollutions et nuisances constatées aux ÉTATS UNIS D'AMÉRIQUE à proximité des zones d'exploitation de gaz non conventionnel qui ont notamment conduit les villes de New York et Pittsburgh à voter un moratoire sur toute exploitation qui combine forage horizontale et fracturation hydraulique ;

CONSIDÉRANT que les activités minières projetées sont incompatibles et en contradiction avec :

- les objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau et du SDA-GE pour l'atteinte du bon état ou la non-dégradation des masses d'eau,
- les axes du développement économique local fondé sur les activités agricoles et touristiques en général,

CONSIDÉRANT l'incompatibilité des activités minières

projetées avec les décisions et contenus de nombre de plans, schémas territoriaux élaborés collectivement avec l'État et la Charte Territoriale de Bièvre Valloire, au premier desquels figurent les SCOT et PLU réalisés voire modifiés.

CONSIDÉRANT le besoin de préserver la qualité de l'eau et sans compromettre certains projets, l'utiliser rationnellement ;

CONSIDÉRANT que des opérations de forage dans le but d'extraire du gaz de schiste dans les communes du département concernées pourraient exiger des quantités d'eau très importantes ;

CONSIDÉRANT qu'il n'existe aucune garantie permettant de s'assurer du contenu réel de l'eau d'après- forage et que des produits chimiques/métaux lourds peuvent en faire partie ;

CONSIDÉRANT que l'adoption par l'Assemblée Nationale, le 30 juin dernier, de la loi « visant à abroger les permis exclusifs de recherches d'hydrocarbures non conventionnels et à interdire leur exploration et leur exploitation sur le territoire national » ne semble pas suffisante car elle n'interdit nullement l'exploration et l'exploitation par recours à d'autres techniques que celle de la fracturation hydraulique.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DÉCIDE de s'opposer à la prospection de mines d'hydrocarbures liquide ou gazeux et à leur exploitation sur le territoire de la commune de Murinais.

## SIGNALETIQUE VIAIRE

Une action concernant toute la population a été réalisée. Il s'agit de la mise en place de la signalétique viaire, qui vise à identifier toutes les voies de la commune. Elles vont donc s'intituler route, chemin, impasse ou montée.

C'est à l'initiative des élus et de la Communauté de Communes que cette signalétique a vu le jour en 2010. L'objectif étant la localisation précise de chaque voie et de chaque maison. Après un appel d'offres lancé au niveau intercommunal, l'entreprise JBSI a été retenue pour la qualité de ses panneaux (insensible aux rayures et rayons UV, insalissable, inaltérable) et pour son système breveté de fixation invisible.



La mise en place de cette signalétique, qui a déjà fait ses preuves, permet un repérage plus aisé de chaque foyer, que ce soit pour les secours, les aides à domicile, les facteurs ou les transporteurs.

La dénomination de chaque voies a été décidée par le Conseil municipal en décembre 2008, et quelques voies ont fait l'objet de modifications par la suite.

L'étude de la numérotation a également été confiée à l'entreprise JBSI. Le système « métrique » a été utilisé : le numéro d'une maison est déterminé par la distance (en mètre linéaire) qui la sépare du début de la voie. Ensuite, les maisons situées à droite bénéficient d'un numéro pair et celles de gauche, un numéro impair (pour Murinais, ce sont même uniquement des numéros finissant par 0 ou 5). Enfin, il faut préciser que la numérotation s'arrête à la limite du domaine public et que le début de chaque voie est l'extrémité la plus proche de la mairie.

Nous publions la carte de la commune et la dénomination de chaque voie. Un grand panneau sera apposé au village et chaque foyer recevra prochainement cette carte en format pliable.

Vous avez déjà sans doute repéré votre nouvelle adresse complète sur votre carte électorale. Vous recevrez prochainement un courrier officiel de la mairie qui vous permettra de la justifier auprès de vos différents correspondants. Pour les informer de ce changement, nous allons mettre à votre disposition des cartes préaffranchies de La Poste. Il en sera distribué 5 par foyer, et un supplément sera disponible en mairie sur demande.

L'étude de numérotation des maisons est désormais terminée. Les numéros sont partis en fabrication et la délai annoncé est d'environ 6 semaines. Ceux-ci seront posés par la société JBSI.



## COMPOSTAGE COMMUNAL

Cela fait 1 an et 4 mois que le composteur communal a été installé. Et en novembre 2011, une première distribution de compost a été faite aux personnes intéressées pour participer à cette dynamique.

L'an dernier, nous étions sous le régime du volontariat. Avec la mise en place de la redevance incitative en début d'année, le bac concerné par les dépôts des fermentescibles se remplit vite. Une famille dépose ses apports dans des sacs en amidon de maïs compostables. Nous déciderons si ce choix doit être poursuivi mais en attendant, le processus se déroule bien, les matières apportées sont assez dégradées. Néanmoins, un blocage s'est produit fin février avec des matières trop humides. Nous avons donc vidé le bac de remplissage dans le bac de maturation et commencé un dépôt en terre, encore appelé couloir de maturation. Ceci avec l'aide de l'animateur en charge des points de compostage collectif.

Pour un bon fonctionnement, afin d'obtenir des résultats satisfaisants, il est bon de rappeler quelques points essentiels : les apports de restes de déchets ménagers doivent être déposés dans le bac en bois du milieu, ne n'oubliant pas de rajouter du broyat de végétaux stockés dans les bacs de droite. Cet apport devra être quasiment identique en quantité à ses apports de déchets de cuisine, surtout si ceux-ci sont humides. Et il est nécessaire de mélanger le tout avec quelques brassages dans le bac en bois.

Ils participent pour 2012 aux apports de leurs déchets ménagers fermentescibles et au suivi notamment les retournements réguliers : Jean-Loup DAVID, la famille PRUNELLE, la famille TIZOT, Valérie GUETAT, la famille JORGE, la famille MALEXIEUX, la famille RIVIER / ZEPP d'un logement Actis, Pascale d'OLIVEIRA et moi-même. Il faut ajouter Eliane GIROUD, qui dépose lors de ses séjours dans le village.

Quelques autres s'étaient joints à nous l'an dernier. Depuis, ils ont fait le choix d'un composteur individuel, ayant chez eux du terrain disponible.

Gilles Garcin.



## **INFO AMBROISIE**

Nous faisons un bilan sur l'éradication de l'ambroisie entreprise depuis 3 ans. Ceux qui ont participé en 2011 (Nathalie Boulade, Liza Roche, Raphaël Perdrille, Michelle Fayard, Pierre Germain-Bonne, Germaine et Gérard Guillaubey et moi-même) pour du broyage à la débroussailleuse ou en arrachage, seule façon de s'en débarrasser définitivement.

D'autres avaient fait ce travail avec tracteur et broyeur près de leur propriété, sans oublier le passage de l'employé communal avec le broyeur d'accotement. Nous nous étions engagé à détruire l'ambroisie sur les bandes d'herbes qui bordent les accotements des voies communales. Grâce à toutes ces personnes, nous avons contribué au début de l'anéantissement de cette plante qui prolifère.

Merci à chacune et chacun pour leur dévouement, en souhaitant que les allergies, rhinites et autres phénomènes dus à cette plante indésirable soient en déclin.

Pour 2011, c'est une vingtaine d'heures que cette équipe de bénévoles a travaillé à cette besogne, soit 2 fois et demi de moins qu'en 2010. Quant à 2012... point d'interrogation ?

Gilles Garcin.

## **INFO SICTOM**

Depuis le début de l'année, le lancement de la redevance incitative est opérationnelle sur la Communauté de Communes de St Marcellin. Quelques imperfections persistent encore.

Par exemple à Murinais, au niveau du deuxième molok, les conteneurs de couleurs pour le tri sélectif du verre, papier et emballage ne sont pas posés car il y a des retards de livraison.

Cela oblige les foyers concernés par ce point à se déplacer ailleurs. Fort heureusement, on peut en trouver proches des voies de circulation de notre canton. Ce problème sera de courte durée, car prochainement, les trois bacs manquants seront installés.

Pour ce qui est du dépôt des sacs dans les moloks, on s'est vite aperçu qu'en triant suffisamment, il faut du temps pour remplir sa poubelle de 30 litres. C'est une bonne nouvelle pour limiter le nombre de sacs qui sera avalé pour le molok à l'aide de son badge. L'objectif n'était-il pas la réduction de nos déchets ?

Certains foyers s'interrogeaient sur le coût de la redevance incitative par rapport à des problèmes particuliers, je veux parler des personnes victimes d'incontinence. Cela est en train de se solutionner pour ce qui est des dépenses engendrées par ce handicap.

Il y a également, même si c'est un choix voulu d'avoir des enfants, l'abondance des couches bébés à mettre dans son sac de dépôt. Une façon de faire qui était déjà connue, sans doute oubliée pour des raisons de commodités, est de repasser aux couches lavables. Des mères de familles ne voudront pas changer de système pour des raisons qui leur sont propres. Pourtant il y a des progrès, de l'innovation et l'utilisation des couches lavables, malgré quelques inconvénients, est devenue plus fonctionnelle.

Nous avons organisé une réunion d'information sur ce sujet en invitant les jeunes du regroupement pédagogique de Bessins, Chevières, Murinais et St Appolinard. Un couple de Murinais est venu témoigner sur leur pratique. Hélas, ce vendredi-là était sans doute le plus froid de cet hiver. Il n'y avait que quelques familles représentées. La réunion se tenait à Chevières, lieu central du regroupement pédagogique, et Jean-Michel Rousset et moi-même avons proposé que la présentation qui a été faite ce jour-là soit diffusée soit dans les journaux communaux ou envoyée aux parents concernés des 4 communes pour présenter les avantages et inconvénients de ce choix pour les bébés.

C'est un choix qui permet d'optimiser la redevance incitative, comme le compostage que beaucoup pratiquent, en individuel ou en groupe comme celui du village à Murinais et qui permet de réduire en moyenne de 25 % le volume des poubelles en compostant les déchets de cuisine fermentescibles, réutilisés en amendements pour les fleurs arbustes et jardins.

# LES COUCHES LAVABLES

## Introduction

Avec la redevance incitative les questions fusent sur « comment réduire nos déchets ? ». 40% des déchets non compostables dans une famille avec un bébé sont liés aux couches jetables ! Une solution pour réduire, voire supprimer, ces déchets est l'utilisation des couches lavables. Une réunion de présentation a été organisée vendredi 3 février à l'initiative des 4 communes (Bessins, Chevières, Murinais et Saint Appolinard) et de Françoise et Michaël Sabatier, à destination des parents de jeunes enfants et des assistantes maternelles. Même si la réunion ressemblait à une réunion « tupperware » avec toutes les couches de différentes couleurs étalées sur la table, elle n'avait pas pour objectif de vendre mais seulement de présenter notre expérience et d'essayer de donner une autre image des couches lavables.



## Notre démarche

Ma première réaction en voyant un prospectus sur les couches lavables, dans la salle d'attente de la sage femme qui nous suivait, a été : « ça existe encore, ces trucs de grand-mères ! ».

Avec l'arrivée d'Inès commence les promenades quotidiennes « de santé » jusqu'au container pour jeter les poubelles. Le summum du paradoxe a été le jour où j'ai signé la pétition contre la décharge de Roybon avec mon sac poubelle, rempli de couches, à la main!

J'avais acheté plusieurs paquets de couches jetables différents pour me faire mon propre comparatif, dont un sans marque connue. Et tous les matins, je retrouvais les fesses d'Inès remplies de billes de gel (assez difficiles à laver). Sur ce, je tombe sur un article : « certains gels des couches jetables sont cancérigènes et interdits dans les tampons hygiéniques féminins mais pas dans les couches ». Là, c'était trop !

## Les différentes couches

Le marché de la couche lavable est très vaste. Il existe de très nombreux modèles : en coton, chanvre, bambou, taille unique ou à différentes tailles, à velcro ou à pression... Néanmoins on peut les regrouper en trois catégories. Voici une petite présentation :

## Le lange, la culotte de protection et le snappi

C'est le simple carré de coton de nos grands-mères mais qui a évolué grâce à l'utilisation du snappi à la place des épingles de sureté et à l'évolution des culottes de protection (tissus étanche et respirant et forme ergonomique « avec les élastiques là ! »).



**Lange** : pour absorber

+



**Snappi** : pour attacher

+



**Culotte de protection** :  
pour l'étanchéité

AVANTAGES	INCOVENIENTS
<ul style="list-style-type: none"><li>- Réellement de la naissance à la propreté</li><li>- <b>Efficace</b></li><li>- <b>Coût de revient imbattable</b> (moins de 5 € pièce)</li><li>- Facile à laver et à désinfecter (lavage possible à haute température)</li><li>- Séchage très rapide</li><li>- Pas de « grosses fesses » pour les nouveaux nés</li><li>- Presque inusable (utilisable pour un deuxième enfant)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Vieux jeux</li><li>- Nécessite un petit coup de main pour la mise en place et le pliage, donc peu utilisable lors des gardes occasionnelles</li><li>- Mise en place plus longue</li></ul>

## La couche classique et la culotte de protection



Couche absorbante

+



Culotte de protection

### AVANTAGES

- **Efficace**
- Facile d'utilisation
- Idéal pour la nuit et les siestes

### INCOVENIENTS

- Suivant le modèle, peut être longue à sécher
- Suivant le modèle peut faire un gros « popotin »
- Double manipulation couche + culotte de protection

## La couche moderne TE1, TE2, Couches à poche

La partie absorbante et la partie étanche ne font qu'un (« Tout en un », ou TE1). Dans les TE2 ou les couches à poche, la partie absorbante peut se séparer pour faciliter le séchage.

### AVANTAGES

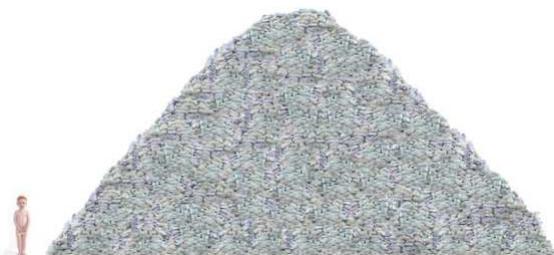
- Aussi **facile d'utilisation** que les jetables.
- Très jolie et très douce
- TE2 sèche très vite
- Effet bébé au sec avec la finition en polaire
- idéal en journée

### INCOVENIENTS

- Suivant les marques, moins efficace que les classiques
- TE1 : longue à sécher
- TE2 : nécessite un temps de « remontage » avant de les utiliser
- Coût de revient plus élevé



## Avantages des couches lavables



### L'impact écologique

L'impact écologique des couches jetables se situe aussi bien au niveau de la fabrication que de l'élimination. Pour un seul enfant, les couches jetables représentent :

- 4,5 arbres
- 25 kg de plastique, obtenus avec 67 kg de pétrole brut
- plus de 5 500 couches jetées aux ordures ménagères, partiellement décomposables en plus de 200, voire 500 ans. Ce qui représente 1 tonne de déchets.

De plus en plus de collectivités locales ou régionales se mobilisent et proposent des actions pour aider les parents et les crèches à **passer à la couche lavable** : des ateliers de confection, des activités de sensibilisation, un système de livraison et de nettoyage (Nord-Pas de Calais). Mais dans le domaine, la France est bien en retard... En Allemagne, par exemple, le gouvernement accorde des aides financières aux familles qui utilisent les couches lavables !

Pour en savoir plus : une étude très complète de France Nature et Environnement « Les couches lavables : État des lieux, Enjeux & Pistes pour agir » sur le lien : [www.fne.asso.fr/com/cp\\_en\\_pdf\\_2/dp-couches.pdf](http://www.fne.asso.fr/com/cp_en_pdf_2/dp-couches.pdf)

## Et sur la santé du bébé ?

C'est le sujet le plus polémique du fait qu'il n'existe pas de réelle étude sur les conséquences sur la santé de bébé lors de l'utilisation des couches jetables ni d'ailleurs sur l'innocuité de ces dernières. Mais que penser sur le fait de rester en contact 24h/24h avec les nombreux produits chimiques (gel absorbant, parfum, conservateur...) tel que :

**Du polyacrylate de sodium :** Produit de synthèse aux propriétés absorbantes (peut absorber de 80 à 100 fois son poids en liquide), le polyacrylate de sodium constitue le noyau absorbant des couches jetables. Soupçonné de provoquer des allergies graves, dont le « syndrome du choc toxique », il a été retiré des tampons hygiéniques féminins depuis 1985... mais pas des couches !

**Benzol :** Le benzol est reconnu cancérigène.

**Du TBT :** Le TBT (tributyl étain), a été mis en évidence par une étude réalisée par Greenpeace en 2000 dans des couches jetables, ainsi que d'autres composés organo-étain. Ces substances fortement toxiques perturbent le système immunitaire et empoisonnent le système hormonal.

**Furanes et dioxine :** Du furane et de la dioxine, substances les plus toxiques pour l'être humain (la dioxine est 1000 fois plus toxique que le cyanure de potassium), ont été trouvés en 1989 dans la cellulose et l'enveloppe des couches jetables.

De plus, par leur extrême efficacité pour garder les fesses de bébé au sec, les couches jetables sont laissées plus longtemps que les lavables, pouvant concourir à favoriser les irritations causées par l'humidité sur la peau, la chaleur, la décomposition de l'urine en ammoniac et surtout la prolifération des bactéries.

Une étude montre que les couches jetables augmentent la température scrotale chez les petits garçons, ce qui impacterait sur le processus normal de développement des testicules et entraîneraient une baisse de fertilité.

Une étude conduite par "Anderson Laboratories" essaye de faire un lien entre asthme et couche jetable.

Allez donc voir la thèse : « Les couches lavables constituent une alternative moderne, écologique et économique aux couches jetables » par Anne-Sophie Ourth, sur le lien :

<http://larbreabebes.free.fr/Photos/telech/These-couches-lavables.pdf>

## L'avantage financier

Cet avantage est facilement chiffrable. A vos calculatrices ...

<b>Hypothèse</b>		
<b>Propreté à :</b>	<b>2,5</b>	<b>ans</b> (soit 130 semaines)

JETABLE	
<b>Couches</b>	
nombre de changes par jour	5,5
prix moyen d'une couche	0,28 €
<b>Sous total jusqu'à la propreté :</b>	<b>1 405,25 €</b>
<b>Déchets</b>	
nombre de sac par semaine	1
prix minimum du sac	0,75 €
<b>Sous total jusqu'à la propreté :</b>	<b>97,50 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 502,75 €</b>

LAVABLE	
<b>Investissement couches</b>	
Nombre de couches jusqu'à la propreté	22
Prix d'une couche "haut de gamme"	23,00 €
<b>Sous total :</b>	<b>506,00 €</b>
<b>Papier (optionnel)</b>	
nombre de papier par jour	4
prix d'une feuille	0,04 €
<b>Sous total :</b>	<b>127,75 €</b>
<b>Lavage</b>	
nombre de lavage par semaine	3,5
prix d'un lavage (lessive, eau, électricité)	0,30 €
<b>Sous total :</b>	<b>136,50 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>770,25 €</b>

**770 € contre 1500 € : n'en rajoutez pas une couche!**



Si, juste pour dire qu'avec cette différence, on peut se permettre d'avoir une utilisation mixte. C'est-à-dire une couche jetable quand c'est nécessaire : partir en voyage, lors d'une gastro, ou la nuit (si la publicité a de l'influence) !

### **Et puis...**

De même, on peut lire que les bébés avec les couches lavables sont propres plus tôt. Seulement 40% des enfants sont « propres » à 3 ans, ils étaient 97 % en 1960, date à laquelle les couches jetables commencent leur apparition sur le marché (Babyfrance, avril 2008). Si je ne peux pas l'affirmer je pense que c'est une aide : les bébés (et nous, si on ne met pas la couche de protection) ont la sensation du mouillé. C'est moins « rageant » de mettre une couche non souillée à la machine à laver qu'une jetable à la poubelle.



A l'heure où on parle d'économie locale, de sauver des emplois français, des petites entreprises se montent pour la fabrication des couches (plus d'une vingtaine en France avec « lulu nature », « petit dessous », « bientôt propre », « bébé lutin »...) avec la petite dernière Grenobloise « Couch'atout ». Mais il ne faut pas se leurrer, les marques les plus connues sont américaines avec une fabrication chinoise !

Pour les parents qui aiment faire les choses pour leurs enfants, le système couche classique est facilement réalisable par soi-même.

Et puis c'est plus jolis, plus doux... On aime bien être coquet avec nos petits bambins...

### **Inconvénients**

Le premier inconvénient qui vient en tête, c'est « il faut mettre les mains dans le... ». Oui, tout comme il faut vider le pot, laver les toilettes... Ceci dit, il existe des papiers compostables à mettre entre la couche et les fesses du bébé pour retirer facilement les selles, ce qui facilite l'opération.

Et le lavage, me direz-vous ? Je rince les couches à l'eau au fur et à mesure, et je fais une lessive avec le reste de mon linge tous les jours. Qui, avec une famille de quatre personnes, ne fait pas une lessive par jour ?

C'est effectivement un peu plus de travail :

le soir pour préparer le sac à langer, avec les 5 couches prêtes à l'emploi pour la journée chez la nounou (environ 10 minutes !)

et comptons 1 minute par change pour le rinçage des couches.

soit 15 minutes par jour, ce qui reste compatible avec un travail.

Et s'il y a une gastro ? L'huile essentielle d'arbre à thé est un désinfectant que je rajoute au moment du pré-lavage.

### **Où se renseigner**

Sites pour la promotion des couches lavables :

[www.bulledecoton.org](http://www.bulledecoton.org)

[www.les-couches-lavables.fr/](http://www.les-couches-lavables.fr/)

Association locale : Naitre et grandir en confiance

Bonne lecture à tous. Les enfants dorment aussi bien en couches lavables !

Françoise LAUTURE

## LE FACTEUR

On l'accueille presque partout avec bienveillance, comme un rayon de soleil.

« Bien le bonjour, Facteur ! »  
« Tiens, voilà le Facteur ! »  
« Rien pour moi, Facteur ? »  
« Quelles bonnes nouvelles ! »

Telles sont les banalités familières qu'on échange préalablement avec lui pour entrer en conversation. Notre modeste fonctionnaire est le messager du bonheur comme du malheur : ici, un évènement heureux : une naissance ou un mariage... parfois des mauvaises nouvelles comme l'annonce d'un décès ou d'une maladie.

Quelque soit son statut ; employé sous l'Ancien Régime, fonctionnaire aux 19<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> siècles, puis salarié au 21<sup>ème</sup> siècle ; la mission du facteur demeure intangible : circuler pour distribuer, par tous les temps, qu'il pleuve, qu'il vente ou qu'il neige.

En 1780, le facteur est déjà installé comme un personnage urbain familier, qui introduit la pratique des étrennes par le calendrier auprès des citadins. Car, en effet, les ruraux, qui représentent les trois quarts de la population française, méconnaissent ce personnage.

Longtemps après la Révolution de 1789, la loi sur le service rural (juin 1829) instaure le facteur rural et sa tournée.

Il est le symbole d'un service nouveau rendu par l'Etat auprès des Français, celui de la distribution du courrier. Un jour sur deux en 1830 puis quotidienne en 1863, avant l'apparition du repos dominical après 1919, la tournée est une institution, un sacerdoce lorsque le facteur devait parcourir environ une moyenne de 32 kms chaque jour dans les campagnes jusqu'à la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale.

L'accroissement du travail du facteur est indissociable des progrès de l'alphabétisation et de la croissance économique. Ils entraînent une forte augmentation des échanges épistolaires et commerciaux, donc ils nécessitent un renforcement des effectifs : 5000 facteurs en 1830, plus de 25000 en 1900 et quelque 38000 en 1950.

Le facteur véhicule un nombre important de progrès. Il est tout terrain et adopte les moyens de locomotion : modernes ou traditionnels, à pied, à vélo (1893), à moto (entre les deux guerres), en voiture (1952 à la campagne), il accède partout quelle que soit la topographie.



## LE FACTEUR DANS LE CANTON DE SAINT MARCELLIN



A partir de 1930, la poste automobile rurale est destinée à desservir un certain nombre de communes du canton de St Marcellin. Ce service sert à la distribution et à l'expédition des correspondances, au transport des voyageurs, des commissions, des colis postaux et des messageries.

Cette automobile fait deux fois par jour le parcours entre St Marcellin, St Vêrand, Murinais et de retour à St Marcellin par Chatte. Il fallait que cela corresponde avec les trains de St Marcellin.

Dans chaque communes rurales est créé un bureau postal à attributions limitées (correspondant postal). Un facteur est recruté sur place pour assurer la distribution du courrier. On peut acheter des timbres ou des enveloppes, faire des envois contre remboursement, percevoir ou expédier des mandats payables à domicile jusqu'à 500 frs, et bien-sûr déposer des lettres et des objets recommandés. Toutes les autres opérations postales sont effectuées au bureau de St Marcellin.

En 1973, c'est la centralisation de la distribution du courrier à St Marcellin, c'est aussi la suppression du circuit de poste automobile rurale et de l'établissement de correspondant postal. Elle sera remplacée par un préposé conducteur de St Marcellin doté d'une fourgonnette automobile.

Brigitte Iserable.

## LE FACTEUR A MURINAIS

En 1987, la tournée de Murinais est attribuée à Henri Petinot. Il exercera son service pendant 24 ans sur notre commune. La tournée de Murinais, à laquelle est ajoutée une partie de la commune de Chevrières, fait partie des tournées les plus longues du canton avec une centaine de kilomètres par jour.

Monsieur Petinot a effectué son dernier service samedi 31 décembre 2011, avant de prendre une retraite bien méritée. Il a été remercié et applaudi à l'occasion du discours des vœux du Maire le 7 janvier 2012, pour l'attention particulière dont les Murinois ont pu bénéficier et pour les services rendus à la commune.

L'équipe municipale et la secrétaire lui adresse un salut tout particulier et lui souhaite encore une bonne retraite !



## LES ARBRES DE PARCS ET JARDINS

### L'ALBIZIA ou ARBRE A SOIE et ACACIA DE CONSTANTINOPLE.

**Nom :** Albizia julibrissin

**Famille :** Légumineuse

**Hauteur :** 6 à 12 m

**Exposition :** Ensoleillée

**Sol :** Ordinaire

**Feuillage :** caduc

**Floraison :** Juillet-août

L'albizia est bien connu pour sa très belle floraison estivale. L'entretien et la taille sont autant de gestes qui participent à la belle floraison et à la croissance de le l'albizia.

#### Plantation de l'albizia :

Indifféremment, à l'**automne ou au printemps** dans un lieu de préférence abrité. Dans les régions les plus froides, préférez un lieu bien abrité et ensoleillé car il préfère naturellement les climats tempérés.

Attention à ne pas le planter trop près d'une terrasse même si son ombrage est intéressant car il peut lui arriver de perdre de la sève qui risque de tacher vos dalles ou carrelages. De plus, dès la perte des feuilles et des fleurs, il vous faudra balayer régulièrement.

L'albizia résiste aux **températures négatives** allant jusque -5° environ mais il tend à bien s'acclimater à notre région et peut accepter des températures plus basses.

#### Conseil d'entretien et taille :

L'albizia est un arbre **très facile** car il ne réclame pratiquement aucun soin.

• C'est en **laissant sa ramure** se développer qu'il sera le plus beau. Il prend naturellement une forme en ombrelle qu'il est préférable de ne pas contrarier.

**Supprimez les rejets** régulièrement, ce sont les pousses qui se développent au pied de l'arbre.

Si vous devez **réduire ou équilibrer la ramure**.

• Attendez la fin de la floraison.

Essayer de lui conserver son port en ombrelle.



Les fleurs rouges rosées aux étamines en aigrette sont particulièrement saillantes et élégantes. Le feuillage et la floraison donnent une impression de légèreté. On surnomme aussi pour cela cet arbre « arbre de soie ». On l'appelle également acacia de Constantinople.

Sa beauté justifie qu'on le plante dans un lieu isolé afin de profiter pleinement de tous ses attraits.

## **L'ARBRE DE JUDEE**

**Nom** : Cercis siliquastrum

**Famille** : Fabacées

**Type** : Arbre

**Hauteur** : 6 à 8 m

**Exposition** : Ensoleillée ou ombre légère

**Sol** : Ordinaire

**Feuillage** : Caduc

**Floraison** : Avril à mai

L'arbre de Judée ou gainier est un petit arbre à floraison printanière de toute beauté. Ses fleurs rose pourpre apparaissent justes avant le feuillage, décorant ainsi votre jardin dès le mois d'avril.



### **Plantation de l'arbre de Judée :**

De préférence à l'automne ou l'hiver en dehors des périodes de gel.

Il est assez sensible à la nature du sol et préfère ainsi les sols calcaires et redoute les sols trop acides. Il poussera également mieux dans un sol plutôt riche et profond.

- Évitez les situations trop exposées aux vents forts
- Préférez le soleil

Arrosez la première année et protégez les racines par un paillage l'hiver.

### **Taille, entretien de l'arbre de Judée :**

L'arbre de Judée prend une très jolie forme lorsqu'on le laisse pousser sans le tailler. Mais il est aussi possible de limiter sa croissance ou remodeler sa silhouette si besoin.

- Aucune taille n'est donc vraiment indispensable.
- Si vous souhaitez en réduire ou équilibrer la ramure, faites-le après la floraison

Les fleurs apparaissent sur le bois de l'année précédente donc si vous taillez à l'automne vous risquez de compromettre la floraison.

### **Culture et entretien de l'arbre de Judée :**

L'arbre de Judée est un arbre très facile d'entretien car il offre l'avantage de résister au froid et au gel avec une rusticité supérieure à -15°. On l'apprécie aussi pour sa durée de vie qui peut atteindre les 100 ans s'il est dans de bonnes conditions.

Durant les premières années, n'hésitez pas à apporter un amendement au pied de votre arbre afin de faciliter sa croissance et sa floraison..

## **HISTOIRE DU CANTONNEMENT DES COMMUNES DE MURINAIS, VARACIEUX, CHASSELAY, BRION EN FORET DES CHAMBARANS.**

C'est en l'an 1825, ce jeudi 2 juin au lieu-dit Le Plot, ou Digone Perrot, que se retrouve Maître Frachon, notaire à St Marcellin, tiers-expert pour les opérations qui vont suivre, assisté de Monsieur Farre, garde général des forêts de Charles Henri Rambert de Roybon, agissant en tant que mandataire général du conte Menon-de-Ville (maire de la commune de St Savin) propriétaire d'une partie de la forêt de Chambarans de Roybon, suivant acte passé devant notaire à Bourgoin le 3 juillet 1823 assisté de Monsieur Gilbert, légiste de St Marcellin, mais aussi du Marquis d'Auberjon, maire de Murinais, Hylopyte Détrouyat, maire de Varacieux, Michel tribouiller, maire de Chasselay, Etienne Petit, maire de Brion, et enfin Henri Frachon fils, arpenteur.

Ce rassemblement a pour but de remettre à ces 4 communes la quantité de 350 hectares 71 ares 63 centiares ou 686 arpents en contenance, mais également en valeur (car il y a des différences de qualité, des différentes natures de sol). Cette surface représentant 1/3 de la propriété du conte de Menon, et ce conformément aux accords intervenus entre le conte et lesdites communes le 20 septembre 1823, transaction rédigée en acte public devant notaire, homologuée par ordonnance royale en février 1824 et certifiée par un arrêté du Préfet de l'Isère en août 1924.

Le mandataire du Conte a remis à toutes ces personnes les transactions de septembre 1823, la carte de la seigneurie de Roybon et de la forêt de Chambarans faite en 1772 sur laquelle se trouve la propriété du conte de Menon, les traités de 1783 et 1874 entre la comtesse de Menon-de-Ville, le duc de Clermont-Tonnerre, le marquis de la Tourette qui fixait la

délimitation de la propriété générale de Mme de Menon, un procès-verbal de bornage de l'arpenteur Frachon délimitant les propriétés des 3 propriétaires ci-dessus.

De tous ces documents, il en résulte que suivant le relevé géométrique fait par un juge de paix de Grenoble le 4 juin 1823, la surface du conte de Menon est de 1 052 hectares 25 ares 11 ca et désignée selon les documents comme suit : en partant du pont de la Chapelle située au Nord et au dessous de la grange de Clair-Font, près de la réunion des ruisseaux de Clair-Font et Valorcière, la ligne de démarcation se dirige du couchant au levant, en traversant les propriétés particulières à la face au Nord de la maison Sieur Tribouillier, au Mas des Bugnassières. En partant de la dite maison, la ligne de la démarcation en traversant constamment les propriétés de particuliers, jusqu'au point désigné « prés Louviers ». Puis la ligne qui forme un angle saillant se dirige en ligne droite jusqu'à la borne croisière sur le chemin de Roybon à Chasselay, au-dessus de la Combe de la Verrierie Neuve. Puis la ligne remonte au midi et aboutit en ligne droite vers une autre borne qui est placée sur le chemin de la Vipièrè. On suit maintenant la ligne adoptée pour le périmètre général de la forêt jusqu'à la borne dudit périmètre près de l'ancien chemin de Roybon à St Marcellin par Clair-Font. Enfin, la ligne en partant de cette borne et suivant ledit chemin va rejoindre le pont de la chapelle en direction du Nord.

J'ai voulu retranscrire exactement les indications du périmètre contenues dans les actes car malheureusement aucune carte n'est jointe à ces documents. De plus, ces textes datant de 185 ans sont quelques fois difficiles à décrypter par rapport à une description de

2012. Nous allons essayer de mieux comprendre ce partage méticuleux qui a été fait pour ce partage forestier.

Un tiers des 1052 Ha, soit 350 Ha 74 ares 63 ca, doit être remis à titre de cantonnement :

- 77 Ha 63 ares à la commune de Murinais
- 148 Ha 10 ares 81 ca à la commune de Varacieux,
- 68 Ha 65 ares 5 ca à la commune de Chasselay,
- Le solde, soit 46 Ha 35 ares 77 ca à la commune de Brion.

Je ne vous expliquerai pas les règles de répartition entre chaque commune, je n'ai trouvé mention nulle part dans ces documents, mais sans doute que c'est au regard de la population de chacune, de leur surface ou peut-être encore par rapport aux nombres d'animaux présents. Une réclamation avait été faite à un moment donné de la part de Chasselay, mentionnant son cheptel en comparaison de Murinais. Les deux communes se ressemblent sur plusieurs points sans doute et il n'y avait que 9 Ha de différence par rapport au partage foncier.

Ce premier travail établi, ce groupe de personnes va devoir travailler sur la répartition des surfaces consenties aux 4 communes de la propriété du conte de Menon, en tant compte également des demandes des propriétaires privés, car il y en avait quelques uns sur le parcours qui revendiquaient leur forêt à travers le titre de propriété mais aussi en écoutant, je cite « certains usurpateurs qui se disaient propriétaires de parcelles de bois, selon certains dires, mais qui ne pouvaient pas justifier ce droit, les documents officiels n'existant pas ».

Et dès le lendemain, vendredi 3 juin, toutes les parties dénommées se retrouvèrent à 9 heures au lieu-dit La Vipièrre, chez Giroud la Vernette, avec la délimitation du 26 août 1784, lieu où confirment les communes de Chasselay et Varacieux, ont été l'étang de la Verrerie pour reconnaître la délimitation de la propriété du conte de Menon-de-Ville avec les deux autres propriétaires qui sont le duc de Clermont-Tonnerre et la marquis de la Tourette.

Puis, tous conviennent que l'assiette de cantonnement des communes de Murinais et Varacieux sera entièrement sur la propriété du conte de Menon, le long chemin de l'Estra. Pour Chasselay, son territoire ne commence qu'à compter de la Vipièrre et celui de Brion est à plus d'une heure de la Digue Perrot. A présent, il sera fait l'estimation des 1052 hectares, pour que la portion à remettre aux dites communes soit en harmonie avec la valeur et la qualité réelle de cette surface.

Le lundi 6 juin, tous se sont retrouvés pour commencer l'évaluation de cette forêt en parcourant l'ensemble de la propriété du conte de Menon et ce n'est que mardi 21 juin que le classement définitif a été approuvé. Je ne rentre pas dans la description qui a été un travail fastidieux pour arriver à la dénomination de dix parcelles avec dans chacune quatre classes de sol de qualité différente. Les 1052 hectares se répartissaient comme suit : la première classe avait une superficie de 263 ha, la seconde de 314 ha, la troisième de 264 ha et la quatrième de 211 ha.

Et il a fallu déterminer à présent pour chaque classe de sol une valeur vénale à l'hectare. Après diverses propositions, il a été arrêté que pour la première classe, cette valeur serait de 435 francs, 324 francs pour la seconde, 212 francs pour la troisième et de 106 francs pour la quatrième.

Avec tous ces paramètres, la valeur totale des 1052 ha a été faite. Et par déduction, les valeurs qui en résultent pour chacune des quatre communes ont été calculées suivant la première attribution en surfaces. Mais comme il y avait des différences de valeurs par classe de sol des dix parcelles citées précédemment, chaque commune a vu augmenter sa surface totale du fait d'une estimation à l'hectare plus faible que la première répartition. Ainsi, Brion a vu sa surface augmenter de 10 ha 24 a, Chasselay de 1 ha 45 a, Varacieux de 40 ha 18 a et pour Murinais portant sa surface totale à 83 ha 58 a.

L'arpenteur Frachon a donc repris son travail pour augmenter le périmètre des quatre communes au détriment de la surface du conte de Menon.

Voici le descriptif qui est mentionné dans le procès-verbal de cantonnement pour la commune de Murinais :

Le polygone attribué à cette commune présente une surface de 83 ha 58 a 8 ca. Il prend naissance à la borne n° 19 du périmètre général, à la suite du cantonnement de Varacieux et s'étend jusqu'à celle n° 24, près de la croix de Nicolas, vis-à-vis le territoire de Chevrières, en suivant la limitation adoptée en 1824, faisant distraction toutefois des bois Falque, Tournier et Jacquin-Chayot, enclavés dans le périmètre général et délimité dernièrement. De cette borne n° 24, la ligne de circonscription se dirige au Nord, en laissant, au couchant, le cantonnement de Chevrières, et formant avec la borne n° 23 au coin de Murinais, un angle saillant de 67 degrés 13 minutes.

Nous avons fait connaître, dans notre procès-verbal du 17 mai dernier, que le cantonnement de Chevrières, St Appolinard et Besins présentait dans cette partie une largeur de 518 mètres. Cette même ligne sera prolongée de

497 mètres, à l'égard du cantonnement de Murinais, qui présentera donc du côté du couchant une étendue de 1015 mètres et 30 centimètres. A cette extrémité désignée sur le terrain, comme sus et dit par un piquet et des fossés, la ligne remonte au nord-est, en traversant la route départementale, à la distance de 90 mètres, elle se prolonge sur une longueur totale de 361 mètres, jusqu'à la naissance de la combe Foity et forme avec la précédente un angle saillant de 142 degrés 8 minutes. Nous faisons remarquer que cette direction aboutit précisément à la borne dit « Croisière » dont il a été fait mention de manière que l'ensemble des cantonnements de Murinais et Varacieux ne présente de ce côté qu'une seule ligne droite.

La délimitation du polygone de Murinais se complète par une ligne droite de 965 mètres, qui, partant de la naissance de la combe Foity, en formant un angle saillant de 86 degrés 32 minutes, va rejoindre la borne n° 19, point de départ où se trouve le sommet d'un angle également saillant, qui contient 120 degrés 58 minutes. Ainsi se trouve déterminée et délimitée la portion de la forêt de Chambarans-Roybon, attribuée aux quatre communes citées précédemment pour leur cantonnement respectif présentant une surface de 408 hectares 68 ares 18 centiares, dans laquelle se trouvent compris, dans la portion de Murinais, le rafour, terres et dépendances de sieur Joseph Tournier, tels qu'ils se poursuivent et se comportent, étant observé que ce terrain n'est qu'une usurpation pour laquelle il a été payé dans un temps une redevance à la commune de Roybon.

Je passe sous silence les textes qui ont suivi concernant les différents des propriétaires privés, relatives aux propriétés usurpées ; les plus rapprochées de la ligne intérieure du cantonnement.

Voici donc un résumé d'un recueil de 75 pages, ayant mobilisé 9 personnes pendant 1 mois et 4 jours (du 2 juin au 6 juillet) retraçant l'historique de ce que nous appelons à présent les lots communaux de bois situés sur la commune de Roybon.

Mais je suis resté sans réponse à la question de savoir qui a eu l'initiative de cette répartition forestière : était-ce le conte Menon ou cela venait-il d'une demande des communes limitrophes ?

Source : extrait du procès-verbal du cantonnement en forêt de Chambaran.

Gilles Garcin.

